

Guerre de Cent Ans

Ce conflit oppose le roi de France au roi d'Angleterre entre 1337 et 1453. On distingue généralement les causes dynastiques, les litiges honorifiques et les tensions économiques entre les deux royaumes pour expliquer le déclenchement et le prolongement de cette guerre. Les causes dynastiques sont à rechercher dans la succession du roi de France Philippe IV le Bel. À partir de 1314, ses trois fils (Louis X, Philippe V et Charles IV) règnent tour à tour sans laisser d'héritier mâle, Jeanne, la fille posthume de Louis X le Hutin, ayant été écartée, comme l'avait été avant elle la fille de Philippe IV le Bel, Isabelle, qui a pourtant laissé une descendance par son mariage avec le roi d'Angleterre Édouard II. Le fruit de ce mariage, Édouard III, dispose d'un ascendant dynastique sur les héritiers indirects de la couronne de France, les Valois. En référence à la loi salique qui interdit aux femmes d'hériter d'une terre et donc d'un royaume, Philippe VI de Valois est proclamé roi de France en 1328. Les litiges honorifiques accentuent les tensions car, disposant de la Guyenne, terre du royaume de France, le roi d'Angleterre refuse l'hommage lige qui lui est réclamé. L'hommage est une cérémonie durant laquelle le vassal prête serment à son suzerain en contrepartie d'un fief. L'hommage lige doit normalement primer par rapport aux autres. À ces considérations politiques, on associe parfois des causes plus prosaïques, avec la volonté française d'une mainmise sur les Flandres pour contrecarrer les exportations de laine anglaises.

Le conflit éclate en 1337 et provoque une succession de batailles discontinues, entrecoupées de traités non respectés. On compte ainsi 61 années de combats pour 55 années de trêves. Le conflit ne concerne pas toutes les régions du royaume de France, mais de manière plus spécifique le Sud-Ouest et les régions au nord de Paris. En fait, il s'agit plutôt de grandes chevauchées menées par des princes que d'une guerre continue et généralisée. Un certain nombre de défaites françaises prouvent une large domination anglaise jusque dans le premier quart du XV^e siècle : Crécy (1346), Poitiers (1356) ou Azincourt (1415). On aurait pu croire à une victoire finale du royaume d'Angleterre lors de la signature du traité de Troyes en 1420. En effet, ce dernier stipule que le roi Charles VI de France aura pour unique successeur le roi d'Angleterre, Henri V. Ces derniers meurent tous deux en 1422, laissant le pouvoir à Henri VI, âgé de 10 mois, sous le titre de roi d'Angleterre et de France. La régence est assurée par le duc de Bedford, qui tente vainement de repousser l'opposition menée par le fils de Charles VI, le futur Charles VII. Ce dernier, aidé du soutien mystique Jeanne d'Arc et de sa réforme des armées, mène une contre-attaque qui n'est entérinée que lors de la victoire définitive de Castillon en 1453, qui met fin à près de trois siècles de présence anglaise en Aquitaine.

D'après les programmes du cycle 3, il convient d'aborder la guerre de Cent Ans comme une période sombre pour l'histoire du Royaume de France. Confrontées aux oppositions militaires, les populations ont dû faire face également au brigandage des soldats démobilisés (« routiers »), à la famine et, surtout, à la peste qui sévit depuis 1348.

Charles, par la grace de Dieu Roy de France, au sénéchal de Toulouse ou à son lieutenant, Salut. Il est venu à notre connoissance que depuis peu de temps en ça plusieurs gens darmes, archiers, arbalestiers, gens de compagnie, routiers et autres gens de guerre sans avoir sur ce congé et licence de nous par nos lettres, ne autrement, deuement se sont tenus et tiennent en plusieurs lieux et villages de notre Royaume pour eux traire vers nostre ville de Paris et y pillent et rovent notre povre peuple, vivent sur iceluy et gastent leurs biens et y font plusieurs autres grands dommages, maux et outrages dont notre dit peuple, qui a esté moult opprimé en autres manières, tant pour la guerre comme pour la mortalité grande qui n'a guères y a esté, seroient désert du tout et s'en pouroient ensuir très grands et irréparables inconveniens à Nous et à notredit royaume, si hastivement n'y estoit pourveu.

Donné à Paris le X^e jours d'aoust, l'an de grâce mil quatre cens et XIII, et de nostre règne le XXXIII^e. Par le Roy en son grand conseil ou messieurs les ducs de Guyenne, de Berry, de Bourgogne et de Bar, le duc Louis en Bavière, vous et autres estoient. (Source : Archives Départementales de l'Hérault, Série A1, folios 326 v° à 329 r)

Ces trois fléaux ont profondément marqué l'imaginaire collectif comme l'illustre la diffusion de l'art macabre. Que ce soit en peinture, en littérature ou en sculpture, on y représente des personnages entraînés fatalement dans un destin funèbre quels que soient leur rang et leur position sociale.